

NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Centre Communal d'Action Sociale

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune <http://www.peronnas.fr/>

I -LE CADRE GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le compte financier unique (CFU) retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Le CFU rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services du CCAS, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel, ...).
- **La section investissement** retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine du CCAS.

Il constitue l'arrêté des comptes du CCAS à la clôture de l'exercice budgétaire et doit être voté par l'assemblée délibérante au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

I/LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet au CCAS d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de celui-ci.

1. Les dépenses de fonctionnement

		Budget primitif 2025	Réalisé 2025
011	Charges à caractère général	39 320.00 €	35 658.11 €
65	Autres charges de gestion courante	59 746.43 €	58 355.58 €
023	Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €

Les dépenses générales (chapitre 011) : elles regroupent les charges de gestion courante, la participation aux transports collectifs ou individuels des personnes en difficulté, âgées ou handicapées, les colis ou repas de fin d'année des personnes âgées.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) : il s'agit des aides alimentaires ou financières, de la participation à la téléalarme, des aides aux jeunes et des subventions aux associations.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) : cette somme permet d'alimenter le compte en investissement sur le compte des prêts de financements à des bénéficiaires.

2. Les recettes de fonctionnement :

		Budget primitif 2025	Réalisé 2025
74	Dotations et participations	93 048.43 €	80 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	330.00 €	330.00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	18 736.43 €	18 736.43 €

Les dotations et participations (chapitre 74) :

la subvention 2025 de la commune s'élève à 80 000€.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) :

Remboursement de CAP non distribués.

Résultat de fonctionnement reporté (002)

Excédent 2024 reporté en 2025

II/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du CCAS à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : Les prêts pouvant être accordés par le CCAS dans le cadre de ses missions.
- En recettes : l'excédent correspond à des remboursements de prêts consentis à des bénéficiaires du CCAS et à un virement de la section de fonctionnement.

1. Les dépenses d'investissement

		Budget primitif 2025	Réalisé 2025
27	Autres immobilisations financières	2 500.00 €	0.00 €

2. Les recettes d'investissement

		Budget primitif 2025	Réalisé 2025
27	Autres immobilisations financières	689.57 €	0.00 €
001	Solde d'exécution positif reporté	1 810.43 €	1 810.43 €

* * * *